

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 avril 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Pascale TARD, Bernard DENNE, Elisabeth CAPRON, Alain CHAUSSOY, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Corinne CORBIER, Julien MAHIEU, Lucie LETURGEZ, Didier VANDEVIVERE, Christine CAMPAGNE, Philippe LOURDEL, Alexandra HERMANT, Jean-Pierre PEREZ, conseillers municipaux

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 11 mars 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité

II. Délégations données par monsieur le Maire au Adjoint

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion en date du 28 mars 2014, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la création de 3 postes d'adjoints au Maire et ont été ainsi nommés :

- Monsieur Bernard DENNE, 1^{er} adjoint
- Monsieur Alain CHAUSSOY, 2^{ème} adjoint
- Madame Pascale TARD, 3^{ème} adjoint

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de préciser les délégations dévolues à chaque adjoint. En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Bernard DENNE : en charge de l'urbanisme, des finances, de l'état civil
- Monsieur Alain CHAUSSOY : en charge des affaires scolaires, gestion et suivi des rythmes périscolaires, gestion du personnel
- Madame Pascale TARD : en charge des affaires sportives, culturelles, jumelage, action sociale, état civil.

Monsieur le Maire précise que par ces délégations, Messieurs Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY et Madame Pascale TARD pourront légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à la bonne organisation du service communal.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité ces différentes propositions et demande à Monsieur le Maire de prendre respectivement les arrêtés de délégations à intervenir.

III. Election des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal ACHIET-BIHUCOURT

La séance ouverte, le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal ACHIET LE GRAND-BIHUCOURT,
Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre des délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du S.I.A.B.,

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués et que le choix du conseil municipal peut sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article L.5211-7.

Premier Tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	08

Ont obtenu :

- Bernard DENNE	15
- Patricia COPIN	15
- Freddy LEFEBVRE	15

DESIGNE pour siéger au sein du dit syndicat :

- A. Bernard DENNE
- B. Patricia COPIN
- C. Freddy LEFEBVRE

IV. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le nombre de membres au conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut être d'une part supérieur à 16 et d'autre part inférieur à 8. Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est nommée par le conseil municipal et l'autre moitié désignée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décidé de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration,
- procède en son sein à l'élection des membres :

Sont ainsi désignés :

Alain CHAUSSOY
 Corinne CORBIER
 Jean-Pierre PEREZ
 Patricia COPIN
 Alexandra HERMANT
 Lucie LETURGEZ

Monsieur le Maire propose de désigner comme membres extérieurs :

Michel MAGNIEZ
 Brigitte DENNE
 Georges CRAMPON
 Paulette CORMAN
 Daniel PLEE
 Daniel WARNIER

V. Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

VU les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation au plus fort reste :

Premier Tour de Scrutin :

- *Membres titulaires*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Bulletins : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Bernard DENNE 15 voix
 - Alain CHAUSSOY 15 voix
 - Pascale TARD 15 voix

- *Membres suppléants*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Bulletins : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Freddy LEFEBVRE 15 voix
 - Philippe LOURDEL 15 voix
 - Jean-Pierre PEREZ 15 voix

VI. Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1 650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 28 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Jean-Pierre PEREZ	Jacques FERBUS
Corinne CORBIER	Alain CHAUSSOY
Julien MAHIEU	Philippe LOURDEL
Edmond GODON	Bernard DENNE
Brigitte DENNE	Adrienne HELLE
Daniel WARNIER	Monique CAMIER
Paul COPIN	Jean-Michel VERDEZ
Hervé VANDEVIVERE	Michel MAGNIEZ
Freddy LEFEBVRE	Valérie RIVAUX
Florence MARQUIS	Marie-Louise LAFOND
Benoît CAILLE	Geneviève THUEUX
Xavier DUQUESNE	Didier LABOURE

VII. Désignation des délégués au S.I.E.S.A.

La séance ouverte, le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois (anciennement SIABE),

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2015 approuvant la modification des statuts, notamment l'article 6 des dits statuts concernant l'élection des délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués et que le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article L.5211-7.

Premier Tour de Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Bulletins : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Bernard DENNE 15 voix
- Alain CHAUSSOY 15 voix
- Jean-Pierre PEREZ 15 voix

Les délégués au sein du SIESA sont :

- A. Bernard DENNE
- B. Alain CHAUSSOY
- C. Jean-Pierre PEREZ

VIII. Délégué à la Communauté de Communes du Sud Artois

Monsieur le Maire rappelle que pour la première fois lors des élections municipales du 23 mars 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct, par fléchage.

Ainsi, ont été élus lors du scrutin du 23 mars 2014 :

- Monsieur Bernard DE REU, Maire
- Monsieur Alain CHAUSSOY, 2^{ème} adjoint
- Madame Pascale TARD, 3^{ème} adjointe

Madame Patricia COPIN a été élue déléguée complémentaire.

IX. Désignation des délégations

- *Révision des listes électorales*

Bernard DE REU en qualité de Président de la commission
Edmond GODON en qualité de délégué de l'administration
Michel FICHEUX en qualité de délégué de justice

- *Chambre d'Agriculture*

Philippe LOURDEL

- *Correspondant Défense*

Jean-Pierre PEREZ

- *Chambre de commerce*

Monsieur Bernard DE REU

- *Chambre des métiers*

Monsieur Freddy LEFEBVRE

- *Prévention routière*

Madame Pascale TARD

- *Représentant auprès de l'Association Foncière de Remembrement*

Monsieur Julien MAHIEU

- *Représentants auprès du Logement Rural*

Monsieur Bernard DE REU

Madame Lucie LETURGEZ

- *Représentant auprès de l'Association « Les Coquelicots »*

Madame Brigitte DENNE

- *Délégués aux Ecoles*

Monsieur Bernard REU

Monsieur Alain CHAUSSOY

X. Désignation des commissions communales

- *Commission Budget et Finances*

Monsieur Bernard DE REU

Monsieur Bernard DENNE

Monsieur Alain CHAUSSOY

Madame Pascale TARD

Madame Corine CORBIER

Monsieur Julien MAHIEU

Monsieur Freddy LEFEBVRE

- *Commission des travaux (environnement, urbanisme, cimetière, sécurité routière)*

Monsieur Bernard DE REU

Monsieur Bernard DENNE

Monsieur Alain CHAUSSOY

Monsieur Julien MAHIEU

Madame Corinne CORBIER

Monsieur Philippe LOURDEL

Monsieur Freddy LEFEBVRE

Monsieur Jean-Pierre PEREZ

Monsieur Didier VANDEVIVERE

- *Commission Communication et Information*

Conseillers Municipaux

Monsieur Bernard DE REU

Madame Patricia COPIN

Madame Alexandra HERMANT

Madame Christine CAMPAGNE

Madame Pascale TARD

Madame Corinne CORBIER

Membres Extérieurs

Monsieur Patrick TARD

Monsieur Philippe DROUIN (site internet)

Madame Monique CAMIER

- *Commission Jumelage et Patrimoine*

Conseillers Municipaux

Madame Pascale TARD

Monsieur Freddy LEFEBVRE

Monsieur Philippe LOURDEL

Membres Extérieurs

Madame Adrienne HELLE

Monsieur Hervé VANDEVIVERE

Monsieur Jean-Marc LANCIAL

Monsieur Philippe DROUIN

- *Commission Animations et Loisirs*

Conseillers Municipaux

Madame Alexandra HERMANT
Madame Patricia COPIN
Madame Lucie LETURGEZ
Monsieur Freddy LEFEBVRE
Monsieur Philippe LOURDEL
Madame Christine CAMPAGNE
Madame Elisabeth CAPRON
Madame Pascale TARD

Membres Extérieurs

Madame Brigitte DENNE
Madame Monique CAMIER
Monsieur Hervé VANDEVIVERE
Monsieur Patrice CAPRON

- *Commission Sport et Vie Associative*

Conseillers Municipaux

Madame Pascale TARD
Monsieur Alain CHAUSSOY
Madame Patricia COPIN

Membres Extérieurs

Monsieur Arnaud BOGACZYK
Madame Delphine ROCHE
Monsieur Jean-Louis RIVAUX

XI. Membres du Comité de Gestion

Conseillers Municipaux

Madame Christine CAMPAGNE
Monsieur Jean-Pierre PEREZ
Monsieur Freddy LEFEBVRE
Madame Elisabeth CAPRON
Madame Pascale TARD

Membres Extérieurs

Monsieur Hervé VANDEVIVERE
Monsieur Frédéric HAVET
Monsieur Jean-Louis RIVAUX
Madame Monique CAMIER
Monsieur Michel FICHEUX

XII. Budget Annexe Assainissement : Proposition et Vote du Budget Primitif 2014

Vu les résultats du compte administratif 2013,
Considérant le déficit de la section d'investissement 2013 de 134 374,30 euros,
Considérant les dépenses d'investissement 2013 reportées sur l'exercice 2014 d'un montant de 554 000,00 euros (réhabilitation de la lagune),
Considérant les recettes d'investissement 2013 reportées sur l'exercice 2014 d'un montant de 116 682,00 euros,
Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation 2013, le conseil municipal décidé d'affecter en recettes d'investissement, au compte 1068, la totalité du résultat d'exploitation 2013, soit la somme de 92 231,17 euros.

Le Budget Primitif 2013 s'équilibre comme suit :

- section d'exploitation à la somme de 101 469,00 euros en dépenses comme en recettes,
- section d'investissement à la somme de 692 046,00 euros en dépenses comme en recettes.

Le budget primitif 2014 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite de la lagune d'épuration des eaux usées avant la prochaine réunion de conseil municipal. Le conseil municipal rejoint cette proposition.

XIII. Budget Général 2014

1) Vote des Taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux et rappelle les taux appliqués l'année précédente.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 330 292,00 euros, le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions, décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

➤ Taxe Habitation :	18,87
➤ Taxe Foncière :	19,66
➤ Taxe Foncière Non Bâti :	38,65

2) Vote du Budget Primitif 2014

Au vu des résultats du compte administratif 2013,
 Considérant l'excédent de fonctionnement 2013 de 475 657,00 euros et le déficit d'investissement de 114 479,94 euros,

Statuant sur l'affectation de résultat de la section de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter en recettes d'investissement, article 1068, la somme de 153 479,94 euros et de reporter en recettes de fonctionnement, au compte 002, la somme de 322 177,06 euros.

Le budget primitif 2014, ainsi présenté, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 092 067,06 euros en dépenses comme en recettes,
- en section d'investissement à la somme de 670 856,94 euros en dépenses comme en recettes.

Suite à un large débat, le budget primitif 2014 par, 10 voix pour et 5 abstentions, est approuvé.

XIV. Divers

Friterie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Madame Christine BERRIER sollicitant la pose par la commune d'ACHET LE GRAND d'un panneau « arrêt minute » permettant ainsi aux chauffeurs routiers de s'arrêter à la friterie sans risque d'amendes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rejette la demande de Madame Christine BERRIER relative à la pose du panneau et décide de maintenir la redevance pour occupation du domaine public à 1 100,00 euros.

Terrain de Bicross.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de 5 adolescents pour l'aménagement d'un terrain de bicross.

Le conseil municipal donne son accord sous condition qu'un responsable soit connu des services de la mairie et propose d'aménager le terrain situé à côté de la parcelle occupée par le club de modélisme.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 10.